

E3 : ANALYSE DE L'ESPACE TERRITORIAL

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Guide de correction

BEUCAIRE

Ce sujet est conforme au référentiel du diplôme :

- Le donneur d'ordre est identifié : le service culturel de la municipalité de Beaucaire.
- L'espace est défini : le territoire communal dans les limites de l'extrait de la carte au 1/25 000
- L'objet touristique est défini : l'analyse d'une partie du territoire d'une commune urbaine ainsi que celle d'un itinéraire touristique dans le centre historique.
- Le niveau d'analyse est indiqué : aide à la perception d'un territoire ; mise en forme du bien-fondé d'une initiative touristique.
- Les formes requises sont précisées : rapports, croquis de synthèse territorial.

Analyse de la problématique touristique de Beaucaire.

Sur le fond, le sujet présente une **problématique relativement simple** : l'importance de ses atouts, et notamment la richesse du patrimoine architectural de son centre historique, ne suffit pas à donner à l'activité touristique beaucairoise l'ampleur à laquelle la commune peut légitimement prétendre.

La documentation mise à disposition devrait aisément permettre aux candidats d'organiser leur travail autour des deux axes suggérés par le libellé du sujet.

Dès lors, les correcteurs pourront exercer leur vigilance et valoriser les copies des candidats faisant état des qualités de mise en forme suivantes :

- la part au moins aussi importante sinon plus accordée à la mise en évidence des obstacles au développement touristique de la commune que celle réservée à ses atouts, rejoignant ainsi le sens et l'esprit du libellé ;
- la présentation organisée et hiérarchisée légitimement attendue de la part de candidats au BTS des différents points de l'analyse territoriale de la commune ;
- la part mesurée accordée à la présentation du patrimoine architectural du centre-ville dans cette question : en effet il n'y a pas lieu de se livrer ici à une présentation exhaustive (qui trouvera davantage sa place dans la question suivante) mais plutôt à une simple présentation de la richesse globale du patrimoine urbain, quitte à indiquer que celle-ci sera approfondie dans la suite du rapport.

Le rapport pourrait par exemple s'articuler de la façon suivante :

1. Des perspectives de développement touristique contrariées par plusieurs handicaps.
 - 1.1. Une situation légèrement à l'écart des grandes voies d'accès (autoroutes A9 et A54, routes nationales 113 et 570) et une desserte manquant d'efficacité (annexe 2).
 - 1.2. Un environnement paysager communal (annexe 1) difficilement compatible avec le développement d'une image touristique séduisante :
 - faible attractivité des paysages dits « naturels » et agraires (monotonie du relief sur la plus grande partie du territoire ; monotonie des paysages agraires dominants -vignobles et vergers de plaine- ; rareté et défiguration ponctuelle des collines -éventrations dues aux carrières de pierre à l'Ouest et au Nord de la ville- ; modestie de la couverture forestière) ;
 - difficultés/interdictions d'accès aux rivages du Rhône en raison des risques d'inondation du fleuve ;

- insertion toujours délicate dans le paysage des importantes installations industrielles (zone industrielle au Sud, usines de taille imposante disposées à l'Ouest le long du canal, usine électrique sur le Rhône, au Nord, pylônes et lignes électriques à haute tension) ;
 - réussite discutable de l'intégration dans son environnement de l'urbanisation périphérique de l'Ouest (ZUP de la Moulinelle, Cité Cadelle) ;
 - état du bâti d'un centre-ville qui, dans les années 1980, était assez fortement dégradé et accueillait une population aux conditions de vie détériorées (annexe 6) et dont on peut supposer qu'il n'a pu être rénové en totalité depuis, en dépit des efforts déployés et des opérations effectuées par les autorités (les 2 P.R.I. par exemple).
- 1.2. L'insuffisance quantitative et qualitative de l'hébergement touristique marchand, notamment en centre-ville (annexe 3).
2. Parallèlement, des atouts de première valeur.
- 2.1. Une situation géographique intéressante à un double titre :
- d'abord la présentation de la situation géographique (Sud de la France, terminaison méridionale du sillon rhodanien) ;
 - l'appartenance à une région administrative (Languedoc-Roussillon) à forte notoriété touristique et la proximité de villes et/ou de sites touristiques renommés (Arles, Avignon, Nîmes, le Pont du Gard, la Camargue,...) et très bien desservis (Avignon, Nîmes) (annexe 2) ;
 - de forts attraits climatiques autorisant la tenue d'une saison touristique allongée (annexe 2).
- 2.2. La présence d'un port fluvial situé sur l'un des canaux les plus touristiques de France, qui plus est implanté au cœur même du Secteur Sauvegardé de la ville (annexe 3).
- 2.3. Un patrimoine architectural de grande valeur concentré dans le Secteur Sauvegardé (annexes 6 et 8).
- 2.4. Un calendrier de manifestations culturelles fourni, bien que de création récente (annexe 3).

Pour la carte, la note est à partager pour moitié entre légende et carte.

La légende doit se signaler par l'**adéquation de son organisation avec la question posée**, à savoir ici l'organisation de la partie du territoire communal visible sur la carte au 1/25000. On privilégiera par conséquent les légendes témoignant d'un effort de réflexion sur l'organisation du territoire de Beaucaire comparativement à celles proposant des alignements de «rubriques standard» quel que soit le sujet. Rappelons également que **toute légende non ordonnée sera pénalisée**.

La carte, au titre obligatoire, devra présenter les **qualités attendues de soin dans son exécution et de lisibilité** (choix opportun des figurés et de la nomenclature).

Ainsi une légende pourrait se concevoir de la façon suivante :

1. Au cœur du territoire, l'agglomération beaucairoise.
 - 1.1. Au pied d'un promontoire, un noyau aggloméré dense : le centre historique de Beaucaire :
 - entre la colline du château au Nord, le canal de la Roubine au Sud, le Rhône à l'Est, le boulevard Maréchal-Foch à l'Ouest, un espace très fortement aggloméré, aux constructions jointives ;
 - un espace à forte richesse patrimoniale ;
 - un espace protégé et mis en valeur pour le tourisme et les loisirs :
 - le secteur sauvegardé et les PRI
 - le port de plaisance
 - autres structures de loisirs : arènes, centre nautique et de loisirs, casino.
 - 1.2. Autour du centre, un espace urbanisé de façon moins agglomérée :
 - entre canal et chemin de fer au Sud, et le long du canal à l'Ouest l'extension urbaine modérée du XIXème et de la 1^{ère} moitié du XXème s. ;
 - vers l'Ouest et en direction du Sud, l'urbanisation caractéristique de la seconde moitié du XXème siècle : lotissements d'immeubles collectifs et/ou de maisons individuelles (la Moulinelle).
2. Dans la plaine, le restant du territoire se partage entre activités agricoles et industrielles.
 - 2.1. Bordée à l'Est par le Rhône, une plaine aux altitudes basses :
 - le Rhône : un fleuve dangereux aux rivages inondables ;
 - sur la majorité du territoire, des altitudes comprises entre 3 et 20 m ;
 - à l'Ouest/Nord-Ouest, une terrasse fluviale aux altitudes plus élevées (60 m environ) ;
 - au Nord, quelques collines boisées pouvant dépasser les 90 m d'altitude.
 - 2.2. Une plaine vouée majoritairement à l'agriculture et marquée par un habitat dispersé (les Mas) :
 - vignoble ;

- vergers (oliviers) ;
 - rizières.
- 2.3. Une activité industrielle importante :
- zone industrielle au Sud ;
 - autres implantations le long du canal vers l'Ouest ;
 - usine électrique au Nord/Nord-Est ;
 - carrières.
- 2.4. Une plaine parcourue par les différentes infrastructures de transport :
- routes : D15, D986, D999 ;
 - chemin de fer ;
 - canal.
- 2.5. Une plaine qui accueille enfin quelques infrastructures de tourisme :
- un chemin de grande randonnée : le GR6-GR42 ;
 - d'autres structures de loisirs : circuit de karting.

L'itinéraire touristique en centre-ville

Il s'agit dans ce rapport, au vu de l'itinéraire conçu par l'Office de Tourisme, de montrer comment celui-ci permet à la clientèle de découvrir les éléments du patrimoine bâti les plus intéressants et en bon état de conservation et en même temps de comprendre les étapes successives d'agrandissement de la ville, période par période. **Il n'est pas demandé aux candidats de proposer un ou des commentaires linéaires destinés à accompagner le cheminement proposé mais d'exercer leur regard critique sur un itinéraire finalisé.** Les candidats devraient trouver dans la documentation fournie les nombreuses indications leur permettant d'exercer leur analyse critique, mais dont ils ne pourront exclusivement se contenter, devant se montrer capables de mobiliser d'autres acquis.

Ainsi il conviendra de **valoriser clairement les candidats dont les copies établiront que l'itinéraire permet de découvrir** au moins les aspects suivants :

- **le processus de formation et d'agrandissement de la ville historique** depuis le moyen-âge tout au moins (le château) jusqu'à nos jours (le port de plaisance) ;
- **l'intérêt de la toponymie au regard de l'histoire urbaine ;**
- **la richesse du patrimoine architectural ;**
- **les effets positifs sur le patrimoine des politiques de sauvegarde et de rénovation urbaine** (le Secteur Sauvegardé, les PRI).

Concernant **le patrimoine architectural**, les correcteurs devront se montrer raisonnables dans leurs attentes, n'ayant pas à évaluer des productions de spécialistes en histoire de l'art. **Mais il est évident que les copies capables de resituer convenablement dans leurs contextes historiques les édifices proposés** (en ayant recours à l'annexe 4) **et/ou celles faisant état d'une utilisation maîtrisée d'éléments de vocabulaire de base d'architecture** (pour le château les termes de donjon, tour d'angle, murailles surmontées de créneaux et de merlons, mâchicoulis) **et d'une capacité à dégager un style artistique** (baroque et/ou classique) à partir de l'évocation de quelques-uns de ses éléments de décoration (pilastres, colonnes, frontons) **seront fortement valorisées.**

Enfin ceux des candidats qui auront relevé des imperfections telles que l'absence d'échelle et d'orientation du plan, l'absence d'indications sur la piétonisation des rues, l'évitement de la partie Ouest du Secteur Sauvegardé, le tracé non en boucle de l'itinéraire, mériteront d'être valorisés.